

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-six du mois de FEVRIER

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	20/02/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES GARCIN F. à TEMPLIER JP. ; PICHON H. à CODOUL B. ; SEBANI S. à JAFFRE S. ; RODRIGUEZ C. à PELOUX N. ; LOUVION C. à C. REYNIER

ABSENT NON EXCUSE : M. DERDICHE C.

MME Léa PAYAN est élu secrétaire de séance.

2025-02-21-SP

Objet : Création d'une vacation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de délégation de service public de l'abattoir.

VU le Code de la fonction publique,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

L'abattoir municipal de Sisteron est exploité en délégation de service public. Le contrat en cours arrive à son terme au mois de juin 2025. Il convient de préparer le lancement d'une nouvelle contractualisation.

Ce renouvellement va impliquer quelques évolutions : une DSP de transition et un périmètre modifié. Compte tenu de ces évolutions et de la technicité de ce dossier, la commune a besoin de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage, comme en 2017, pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle DSP.

Considérant que cette mission correspond à la définition d'une vacation, il est proposé de recruter un vacataire dont le travail consistera à assister la commune dans la procédure de délégation de service public : établissement et mise à jour des pièces du marché, accompagnement technique et participation à l'analyse des offres.

La vacation d'une demi-journée, correspondant à une durée de quatre heures, sera rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire brut de 200 euros.

La vacation s'interrompra une fois que la mission d'AMO sera arrivée à son terme, c'est-à-dire une fois que le nouveau contrat de délégation de service public de l'abattoir sera rendu exécutoire.

Les besoins de la vacation se feront sous l'autorité du Directeur général des services et du responsable de la Direction de l'aménagement du territoire.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL L'UNANIMITE,**

DECIDE de créer une vacation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la procédure de délégation de service public de l'abattoir.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent vacataire pour exécuter la mission susmentionnée.

DECIDE de fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un montant forfaitaire brut de deux cent (200) euros, correspondant à une durée de quatre heures.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
D. SPAGNOU